

CONFERENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

ASSISES DE LA MONTAGNE CORSE

10 & 11 février 2022 – Montegrosso



EUROPE DIRECT
Corsica



Rapport Assises de la Montagne Corse



I Scontri di a muntagna Corsa (Assises de la Montagne Corse), organisées chaque année par la Collectivité de Corse, ont vocation à réunir tous les acteurs concernés pour des échanges, débats et ateliers de travail autour des problématiques qui touchent les territoires de l'intérieur et de la montagne Corse.

Cette 5ème édition a permis de présenter l'ensemble de la politique menée par le Comité de Massif Corse, mais également d'aborder des questions stratégiques comme la filière bois-forêt, la gestion de la fréquentation ou encore de l'autonomie alimentaire.

Ces assises ont permis de dégager des objectifs et des pistes d'actions concrètes, partagées par l'ensemble des forces vives, au service du développement, de l'aménagement et de la protection de la montagne corse, en vue de la préparation des Assises de la forêt en juin-juillet prochain.

Deux ateliers de travail autour de la filière bois, labellisés Conférence sur l'avenir de l'Europe.

En partenariat avec la représentation régionale France, le Centre Europe Direct Corsica était présent lors de ces ateliers afin d'y apporter de l'information et des éclairages notamment sur le pacte Vert pour l'Europe¹ et plus particulièrement sur la nouvelle stratégie européenne pour les forêts à l'horizon 2030².

☞ Un premier atelier "Quels projets pour la filière bois ? ", pendant lequel ont été abordés successivement les thèmes suivants : soutien aux projets, sécurisation de l'approvisionnement des entreprises, valorisation de la ressource, et l'émergence d'une demande durable par la commande publique.

¹ [Un pacte vert pour l'Europe](#)

² [Nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts à horizon 2030](#)

☞ Un second atelier « la multifonctionnalité de la forêt » : a réuni des participants autour des thématiques liées à la protection de la biodiversité, la valorisation du patrimoine bâti forestier au service des territoires, et à l'impulsion du pastoralisme maîtrisé dans les espaces forestiers.

Outre le fait qu'ils ont pu répondre à de nombreuses problématiques que peuvent rencontrer les acteurs concernés, ces ateliers ont servi à poser les bases méthodologiques du travail à accomplir dans l'objectif des Assises de la forêt et du bois attendues pour juin-juillet prochain.

Ces ateliers, ont réuni 50 participants dont des autorités publiques locales (services de l'Etat tels que l'ONF, services territoriaux tels que les Services Départementaux d'Incendie et de Secours, l'Office de développement agricole et rural de la Corse, la direction de l'aménagement du territoire de la Collectivité de Corse), des communautés de communes, communes rurales et de montagne, et enfin de nombreux professionnels indépendants ou en collectifs (syndicats professionnels).

Il a été convenu, en introduction, que ces ateliers avaient pour objectif de réunir tous les acteurs pouvant constituer la filière bois corse. Les discussions ont donc immédiatement porté sur la problématique suivante : *comment avancer ensemble ?*

C'est pourquoi la place de l'Union européenne dans la constitution de la filière bois peut être un élément d'accompagnement dans sa structuration : par quels moyens l'Union européenne peut-elle intervenir pour accompagner les décideurs publics locaux et les professionnels ?



Atelier 1 : Quels projets pour la filière bois ?

Idée 1 : Améliorer la pertinence des financements européens

Certains professionnels ont émis des doutes sur la pertinence des financements européens directs à l'exploitation forestière : en effet, pour ces professionnels, ce type de financements conduit à exercer une pression sur la ressource en entraînant de facto un risque de dépôt de bilan en moins de 10 ans du fait des coûts d'exploitation et de transport qui sont faussés par les aides versées.

L'idée qui est ainsi ressortie est de renforcer les aides européennes indirectes qui doivent soutenir le marché et non l'outil : financer les pistes d'accès au foncier ou aux parcelles exploitables, soutenir la replantation des essences, soutenir le financement des chaudières bois et réseaux de chaleur, etc. L'objectif des aides doit être l'accès économiquement viable à la ressource (entretien de la forêt, transport du bois, tissu d'entreprises, ingénierie) et non l'artificialisation du marché avec le soutien direct d'un seul maillon de la filière, en l'occurrence les exploitants forestiers (au risque de les rendre démesurément déséquilibrés par rapport au reste de la filière).

Idée 2 : Une Europe pour la formation professionnelle

En matière de formation professionnelle, **L'Union européenne devrait se doter d'un outil pédagogique commun basé sur l'identification des besoins dans chaque secteur du bois** : la création d'outils pédagogiques communs, de niveaux communs de formation (à l'instar des niveaux européens universitaires) et de structures de formation ayant une capacité à délivrer des qualifications inspirées des modèles qui se pratiquent dans tous les États membres.

Les professionnels souhaitent donc que les stratégies européennes soient plus orientées sur les formations aux métiers du bois pour pallier le manque de main d'œuvre (exploitant, menuisiers, charpentier, BTP, etc.).

L'Union européenne pourrait également renforcer sa communication sur les métiers du bois et organiser des échanges entre professionnels Nord/Sud pour partager les méthodes qui sont historiquement différentes.

Idée 3 : Une Europe pour réguler la concurrence

Enfin, la problématique de la concurrence du bois importé, moins cher que le bois local, a été discutée avec les autorités locales. Une explication est toutefois apportée et tient du fait que le « mauvais » bois a été laissé sur pied alors que le « bon » bois a été épuisé et non replanté ; ce qui rend difficile aujourd'hui l'accès au bois de qualité. **Le soutien de l'Union européenne devrait donc être orienté sur la valorisation du bois énergie** (de moins bonne qualité) pour pouvoir ensuite valoriser le bois d'œuvre (de bonne qualité) ; la valorisation du bois intermédiaire (rambardes des bords de routes, poteaux électriques, etc.) peut également servir, in fine, à valoriser le bois d'œuvre en le rendant plus accessible sur les terrains et en libérant les espaces utiles.

Il convient donc que les programmes de l'Union européenne aient une visibilité stratégique à long terme ; cette problématique de temporalité a fait l'objet d'une longue discussion lors de l'atelier suivant consacré à la multifonctionnalité de la forêt.

En conclusion de cet atelier, cinq groupes de travail ont été constitués et doivent faire des propositions écrites en juin 2022 qui seront présentées lors des Assises de la forêt de juillet 2022.

En effet, ces Assises de la montagne sont à considérer comme le point de départ d'un processus de concertation, d'échanges et de production qui se conclura par la tenue d'Assises de la forêt et du bois :

- Groupe de travail « La ressource » ;
- Groupe de travail « La multifonctionnalité de la forêt » ;
- Groupe de travail « Innovation, formation, expérimentation, et emploi » ;
- Groupe de travail « La gouvernance » ;
- Groupe de travail « Professionnels de la forêt ».



Atelier 2 : La multifonctionnalité de la forêt.

En introduction, les membres de cet atelier ont convenu que la forêt était un puit de carbone et une ressource économique, mais aussi, et il ne faut pas le négliger, que la forêt a une fonction éducative.

Idée 1 : Une Europe pour protéger les usagers de la forêt

Les gestionnaires publics de la forêt souhaitent que soit créé un cadre européen de négociation entre les professionnels du tourisme et les services de sécurité pour assurer la sécurité des usagers et des utilisateurs de la forêt en cas de fort risque météorologique (vent, pluie, neige, incendie, etc.). Ce cadre de négociation doit **aboutir à un système commun d'information et d'alerte**, de nature à être assimilé par l'ensemble des touristes européens (de la même sorte que le numéro d'urgence européen 112 par exemple).

Idée 2 : Une Europe pour harmoniser les documents de gestion

Il est ressorti des discussions que l'éligibilité des aides financières pour les gestionnaires des forêts était conditionnée à l'adoption d'un document de gestion durable. Ce préalable, même pour les gestionnaires privés, n'est pas forcément connu par les propriétaires et engendre un risque de morcellement du foncier. L'Union européenne doit être en mesure **d'harmoniser les documents de gestion des forêts** pour que la communication et l'information autour de ces documents soient garanties.

Idée 3 : Une Europe pour une vision à long terme de la forêt

Les gestionnaires et exploitants forestiers sont unanimes sur le fait qu'une gestion de la forêt se travaille sur un temps long : de la plantation à la coupe en passant par l'entretien, la gestion

pérenne d'une forêt s'étale sur environ 30 ans. En revanche, **les stratégies européennes n'ont pas une approche à long terme et intègrent donc mal les problématiques de gestion durable** : la dernière stratégie de l'UE en matière pour les forêts a été adoptée pour 8 ans (Stratégie de l'UE pour les forêts pour 2030 adoptée en juillet 2021).

Idée 4 : Une Europe pour éduquer à la forêt

La fonction éducative de la forêt a également été mise en avant : la forêt permet de reconnecter les citoyens à la préservation de l'environnement. **La création de Classes vertes européennes** doit servir à amener les scolaires sur le terrain pour leur faire découvrir le milieu pastoral, les métiers de la forêt et bien entendu la nécessité de comprendre les espaces forestiers pour mieux les protéger. Des moyens financiers et éducatifs doivent être déployés pour valoriser les éducateurs et les professionnels sur le terrain.

Idée 5 : Pour la création d'une banque européenne de semences

L'Europe doit permettre le travail de récupération des semences préservées dans différents instituts botaniques européens pour créer une base de données européennes ainsi que promouvoir la recherche appliquée en matière d'espèces anciennes cultivées en Europe. En effet, au-delà de l'idée de diversité des espèces, il s'avère que certaines essences ont une capacité élevée de résistance au changement climatique.

Une banque européenne de semence doit permettre de créer un stock européen a valeur patrimoniale et éducative. Enfin il convient de réfléchir à l'élaboration d'un système européen de production adapté aux territoires pour le développement d'un circuit-court alimentaire avec des semences européennes qualitativement plus saines.

Sur le thème de la filière bois, certains participants ont répondu oralement aux questions posées notamment sur l'accompagnement et le soutien de l'Union européenne ainsi que les attentes au niveau local.

En voici des extraits :



 *Pour vous, la présence de l'Union européenne est-elle suffisante dans l'accompagnement et la structuration de la filière bois ?*



▪ *« L'Union européenne c'est la mise en place d'outils tels que le FEADER, notamment sur l'aide à l'investissement des acteurs de la filière, mais aussi à travers le Comité de massif qui gère l'enveloppe FEADER sur la question de l'aménagement de la ressource et les aménagements des massifs forestiers. » Jean-Félix Acquaviva, député et Président du Comité de Massif*

▪ *« L'Union européenne offre de nombreuses possibilités mais les procédures qui permettent d'investir sont trop longues et trop complexes. » Paul-André Acquaviva, Président du comité régional de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade*

▪ *« Les aides de l'Union européenne dans la relance de la filière bois, pour permettre de relancer la production, de valoriser la ressource et redynamiser les territoires pour combler un déficit national et européen ». Jean-Jacques Gianni, Maire d'Evisa, Président des Communes Forestières de Corse*

▪ *« L'information de ce qui se fait au niveau européen, n'arrive pas jusqu'aux propriétaires forestiers. Avec les moyens qui sont à disposition des propriétaires, comment veut-on développer la forêt en Corse qu'elle soit privée ou publique ?*

Une meilleure prise en compte de la part de la Commission européenne des spécificités des forêts corses et méditerranéennes grâce à des réglementations plus adaptées au type de forêts. La forêt méditerranéenne est spécifique et sa production en bois reste nettement inférieure à celle des pays nordiques ». Gérard Alfonsi, propriétaire forestier

 *Que pouvez-vous attendre de l'Union européenne ? Quel avenir de l'Europe dans la filière bois ?*

▪ *« Orienter les systèmes de production en général sur des thématiques respectueuses de l'environnement qui valorisent les circuits courts et ainsi permettre d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de transition énergétique et d'employabilité durable. La filière bois en Corse remplit ces critères d'objectifs (ressources abondantes et de qualité).*

Un soutien public renforcé avec des évaluations de résultats resserrés qui permettraient à horizon 5 à 10 ans d'obtenir une évolution du bois corse. » Jean-Félix Acquaviva, député et Président du Comité de Massif

▪ *« Prise en compte au niveau de la Corse et plus largement au niveau méditerranéen de la problématique des incendies de forêt. Utiliser les ressources de la forêt pour un avenir durable pouvant contribuer à lutter contre les changements climatiques et la pollution de l'air. » Paul-André Acquaviva, Président du comité régional de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade*



▪ *« Des attentes fortes, notamment dans le cadre de la multifonctionnalité et dans la gestion des forêts. Les forêts sont des ressources exceptionnelles, celles-ci permettront notamment la réduction des gaz à effet de serre. » Jean-Jacques Gianni, Maire d'Evisa, Président des Communes Forestières de Corse*

▪ *« Une meilleure communication entre les propriétaires et administrations notamment sur les financements qui peuvent être mis en place. » Gérard Alfonsi, propriétaire forestier*



Quels types de projets l'Union européenne pourrait-elle soutenir ?

▪ *« La formation, l'innovation dans le soutien des outils productifs tels que les scieries. Le renforcement et le soutien à l'aménagement des massifs forestiers et la gestion durable de la ressource. Une sensibilisation dans l'éducation pour des perspectives d'emplois et de valorisation des métiers, mais également perspectives de protection de l'environnement ». » Jean-Félix Acquaviva, député et Président du Comité de Massif*



▪ *« Abonder le volet éducation à l'environnement notamment en ce qui concerne les « classes vertes ». Paul-André Acquaviva, Président du comité régional de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade*

▪ *« Accès à la ressource et à l'innovation notamment par « câble-mât » pour l'entretien mais aussi pour faciliter le débardage et le travail forestier particulièrement sur la Corse, région*

montagneuse ». Jean-Jacques Gianni, Maire d'Evisa, Président des Communes Forestières de Corse

▪ *« Elaborer avec les administrations des processus de développement sur la spécificité de la forêt. Le chêne liège, n'est pas pris en compte au niveau du développement forestier, alors que celui-ci a une essence extraordinaire. C'est un arbre résilient par rapport aux incendies et qui produit un matériau haut de gamme à forte valeur ajoutée. Pourquoi la France ne souhaite pas développer une suberaie dans le Sud du pays ?*



Une problématique est liée à la temporalité d'une forêt, notamment sur sa gestion qui peut s'apprécier sur 30 ans, voir plus, et une politique conduite sur des programmes qui ont une vision maximale de 10 ans. L'exploitation d'une forêt est plus importante que les schémas mis en place. » Gérard Alfonsi, propriétaire forestier



Direzione di l'affari europei è mediterranii,
di e rilazione internaziunale è di i
programmi cuntrattualizati

Direction des affaires européennes et
méditerranéennes, des relations
internationales et des programmes
contractualisés

Europe Direct Corsica

14 bd Jérôme et Barthélémy Maglioli-
20000 Ajaccio

Indirizzu elettronicu / Courriel :
europe-direct@isula.corsica

WWW.EUROPA.CORSICA